Douzième année No 94 — Numéro, 5 centimes — Jeudi 8 Juillet 1915

ANNONCES :
Le ligne ou son espace
Valais 15 cent. — Suisse 20 cent.
Etranger 30 cent.
Réclames : 50 cent. la ligne.
Minimum pr une annonce : 75 cent.
Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Sion, Lausanne, Montreux, Genève, Fribourg, etc., et au Bureau du Journal

NOUVELLISTE VALAISAN

ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
Sans Bulletin	4.—	2.50	1.50
Avec Bulletin	6.—	3.50	2.—

Etranger : Port en sus.

Rédaction, Administration, Bureau du Journal
ST-MAURICE
Téléphone 8

Journal du Matin, paraissant à St-Maurice, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI.

Nouveaux faits connus Mercredi à Midi

Toujours rien de saillant sur le front occidental. Luttes locales. On signale cependant une recrudescence d'activité de l'armée allemande qui pourrait bien être l'indice d'un déclanchement.

Les Russes continuent leur retraite, mais ils opposent une résistance de plus en plus opiniâtre et serrée. Un retour offensif ne paraît pas très éloigné.

Gros combat sur terre aux Dardanelles. Les Anglais y enregistrent un beau succès.

La Manière forte

L'assassinat de César n'a pas empêché son neveu Octave de se faire proclamer empereur sous le nom d'Auguste ; le meurtre de Henri III a été suivi de l'avènement de Henri IV, et le revolver de Bressi a placé la couronne sur la tête de Victor-Emmanuel III, comme d'ailleurs le stylet de Caserio a eu pour unique résultat d'ouvrir, en France, les portes de l'Elysée à Casimir-Perier. Le régicide s'est donc, dans tous les temps, manifesté par son inutilité. Mais cette constatation ne désarmera pas plus dans l'avenir les assassins politiques qu'elle ne les a désarmés dans le passé.

Quel était donc le but de l'Allemand Franck Holt en cherchant à abattre J.-P. Morgan qui est non seulement le plus grand financier de toutes les Amériques, mais même du monde entier ?

L'empêcher d'être un précieux Allié et ami de l'Angleterre, comme le prétend l'assassin ?

C'est de l'enfantillage.

De père en fils, les Morgan ont eu des sympathies pour le Royaume-Uni et la France. On a rappelé, avec opportunité, qu'en 1871, c'est dans la puissante banque de cette famille, que les Français ont trouvé les 250 millions nécessaires à la reprise des affaires et des rouages administratifs.

Le coup eût-il réussi, que les Alliés rencontraient, sans plus de difficulté que des successions au trône, des banquiers et des industriels heureux de remplacer M. J.-B. Morgan, dans cette Amérique où le souvenir de Lafayette est toujours vivant.

On cherche aujourd'hui à faire passer Franck Holt pour fou.

C'est pour le moins étonnant.

On peut, certes, tomber d'une minute à l'autre dans la plus affreuse des aliénations, mais il est étrange, bien étrange, qu'un monsieur, qui venait de préparer un cours professoral, perde subitement la tête et la perde précisément pour assassiner le meilleur avocat des Alliés aux Etats-Unis.

C'est une folie qui raisonne.

Franck Holt a bien dit qu'il était l'envoyé de Dieu, mais le célèbre Oswald n'a-t-il pas soutenu dans une thèse, que Dieu le Père était réservé à la personne de l'empereur ? et l'on n'a jamais affirmé qu'il était fou. C'eût été d'ailleurs une calomnie.

En réalité, l'agresseur de M. Morgan n'est pas plus coupable que l'auteur ou les auteurs de la guerre actuelle qui ont, sur la conscience, des millions de vies fauchées dans leur printemps et dans toute la maturité de leurs talents et de leur esprit. Celui-là est un vulgaire criminel ; celui-ci ou ceux-ci sont des monstres. La langue française n'a pas de mot assez fort pour qualifier une tuerie mondiale qui fait couler le sang par flots et par fleuves.

Ch. SAINT-MAURICE.

ECHOS DE PARTOUT

Le premier Août. — Le comité de la fête du 1er Août édite, cette année, deux cartes du 1er Août, dont l'une est due au peintre Mangold, de Bâle, et l'autre au peintre van Muyden, de Genève.

Sur la proposition du comité, le Conseil fédéral a décidé que le produit de la vente de ces cartes sera consacré aux Suisses tombés dans la misère par suite de la guerre.

Deux cavaliers indiens devenus fous. — Un télégramme des Indes britanniques signale qu'au camp de Jhansi, où est stationné le huitième escadron de cavalerie indienne, deux cavaliers, subitement atteints d'un de ces cas d'accès de folie particulière aux Orientaux, qu'on appelle en malais l'état d'amok, se sont élancés à travers le camp, en tirant des coups de feu; ils ont tué le commandant anglais Dale et abattu le lieutenant Courtenay, qui a succombé à ses blessures; puis, ils se sont dirigés vers le mess des officiers, blessant en route le capitaine Hudson.

Se rendant alors vers la caserne d'artillerie, ils ont blessé un maréchal des logis et tué un artilleur.

Un détachement, commandé par deux officiers, fut mis à la poursuite des « amoks » pour mettre, selon l'usage, un terme à l'effusion de sang en les abattant, seul remède en pareil cas; mais les deux furieux eurent encore le temps de tuer le capitaine Cooper.

Ces deux cavaliers, ordinairement fanatiques et moroses, et qui se tenaient à l'écart de leurs camarades, ont été seuls atteints dans le camp de cet état pathologique, qui est produit souvent par un breuvage analogue au hachich.

Singulière sensation. — Dans la nuit du 20 au 21 juin, à Kirchrued (Argovie), un incendie réduisait une ferme en cendres. A la suite de ce sinistre, le domestique de campagne Rodolphe Graber, sur lequel pesaient de graves soupçons, fut mis en état d'arrestation.

Après avoir énergiquement protesté de son innocence, Graber vient d'entrer dans la voie des aveux. Il a déclaré avoir mis le feu à la ferme dans le dessein d'éprouver une sensation nouvelle !

Les inventions pour la guerre favorisées par le gouvernement anglais. — L'idée de créer une sorte de ministère des inventions adoptée hier par le gouvernement anglais est due à l'imagination d'un romancier. C'est en effet Wells qui a proposé il y a environ un mois, dans une lettre au « Times », de coordonner et d'encourager les recherches scientifiques pour chercher à accroître la puissance militaire de la nation sur terre et sur mer. Le même romancier avait eu auparavant l'idée d'envoyer une flotte aérienne de trois mille avions pour détruire les usines Krupp : mais sa première idée avait l'avantage d'être vraiment pratique et facile à mettre en pratique.

Jusqu'ici l'Amirauté seulement l'a officiellement adoptée, car le nouveau Bureau des inventions dépend du ministère de la marine. Mais il est évident que si les résultats pratiques sont satisfaisants, ce système d'exploitation du talent des inventeurs sera appliqué également à l'armée.

Le gouvernement a eu la main heureuse dans le choix du chef du nouveau bureau en la personne de lord Fischer. Lord Fischer est lui-même un inventeur de mérite exceptionnel, un innovateur courageux jusqu'à la témérité. C'est Fischer qui décida la construction du premier dreadnought et du premier sous-marin anglais, et c'est le premier officier de marine au monde qui ait reconnu les avantages de l'huile lourde sur le charbon comme combustible : le premier contre-torpilleur à huile lourde a été construit par lui.

C'est encore le créateur des croiseurs de bataille, cuirassés, très puissants, doués d'une vitesse de croiseurs, qui ont gagné les deux seules batailles navales livrées jusqu'ici entre Allemands et Anglais: la bataille des îles Falkland et celle de la mer du Nord, où les Allemands perdirent le croiseur « Blucher ».

L'amiral Fischer était, comme on sait, premier lord de l'Amirauté lorsque, il y a deux mois, à la suite d'une divergence de vues avec le ministre de la marine, M. Churchill, il présenta sa démission. Son retour à l'administration de l'Amirauté est salué avec beaucoup de satisfaction par le public anglais, car le vieil amiral qui, pourrait-on dire, a vu naître et se développer la flotte moderne anglaise, jouit d'une popularité qui ne peut être comparée qu'à celle de lord Kitchener.

On ne sait pas encore comment fonctionnera le Bureau des inventions, ni de quelle façon il encouragera les inventeurs à mettre leur talent au service de la patrie.

Certes, l'idée est pratique, l'originale, et fera du chemin.

Simple réflexion. — Que peuvent faire pour leur pays des hommes qui n'ont que leur pensée pour règle, et pour lui que leur volonté ?

Curiosité. — Le gouvernement hongrois interdit les mardis et vendredis l'achat et la vente de la viande. Les établissements publics ne pourront pas servir de la viande pendant ces mêmes jours.

Pensée. — C'est une grande guerre qui se livre, la plus grande des siècles. Beaucoup meurent et mourront, mais leur nom restera sur la terre, car ils l'auront délivrée du militarisme païen et de la force brutale.

L'impôt sur la bière

Porrentruy, le 5 juillet 1915.

Cet impôt est à l'ordre du jour : ce n'est pas chose nouvelle, dit le *Pays*, sinon pour la Suisse, car il existe dans maints pays, et on commence à en parler sérieusement comme d'une mesure fiscale à adopter chez nous également, pour parer aux difficultés de la situation économique.

En 1840, on ne comptait que trente petites brasseries disséminées dans divers cantons: elles ne produisaient guère que 50.000 hectol. de cette boisson, une des plus saines, quand elle est normalement fabriquée. En 1883, il y en avait déjà 400 produisant un million d'hectol. Mais le nombre des brasseries n'a pas augmenté en proportion de la consommation de plus en plus populaire : sous l'effort de la concurrence des grands établissements, les petites brasseries, épuisées, se sont fondues et peu à peu un grand nombre ont disparu. Il y avait encore 177 brasseries en 1906, il n'en restait plus que 107 en 1913. Cette année là elles ont fabriqué 2.900.000 hectolitres.

En France, les brasseurs acquittent un droit de fabrication de 3 fr. 75 par hectolitre : mais on sait que chez nos voisins la consommation est, proportionnellement à la population, bien moins forte qu'en Suisse ; dans le Midi surtout, elle est très amoindrie. Dans le Nord, il en est différemment. A Paris, depuis quelques années, cette boisson s'est bien propagée.

On compte en moyenne que nous buvons en Suisse environ 80 litres annuellement par habitant. En Belgique, on en consomme davantage encore, et l'Etat tire de la taxe sur les brasseries une recette de près de vingt millions.

Inutile de citer en exemple l'Allemagne, peuplée de buveurs de bière.

D'après M. le conseiller national Abt, qui, dans l'assemblée de l'Union suisse des paysans, tenue le 9 mai dernier à Berne, a vivement préconisé un impôt sur la bière, les frais de fabrication d'un hectolitre de bière sont de 15 fr. ; les aubergistes revendent l'hectolitre 50 francs au consommateur, travaillant ainsi, a-t-il dit, avec un bénéfice de 100 %.

M. Abt juge qu'un impôt de 2 fr. 50 par hectolitre est dès lors très supportable, et il calcule qu'il rapporterait sept millions et demi à la Caisse fédérale ; ajoutez 50 centimes, soit 3 fr. au lieu de 2 fr. 50, et le produit s'élèverait à neuf millions. Ce n'est pas à dédaigner.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que le chef du Département des finances fasse déjà étudier ce mode d'imposition nouvelle et le recommande à son tour.

En même temps que l'assemblée du 9 mai repoussait le monopole du tabac, elle votait, à peu près unanimement, l'impôt sur la bière : c'est déjà une force considérable acquise à cette innovation fiscale.

Il n'y a là nul monopole à craindre : la perception de la taxe sur la fabrication est des plus simple, et n'exigera que de très modestes frais d'administration, vu le nombre restreint des établissements à imposer.

N'est-il pas préférable, puisque le Trésor est à sec, de lui ménager des ressources de cette manière, car il n'y a pas à tergiverser : la Confédération a besoin de fonds, et il faut en trouver coûte que coûte.

L'élévation du prix de la bière favorise la lutte contre l'alcoolisme, quoiqu'en de bien moindres proportions, il est vrai, que l'augmentation du prix du schnaps ; mais les viticulteurs, si éprouvés depuis quelques années, voient d'un bon œil cet impôt nouveau, et la culture des fruits ne peut qu'y gagner. Il n'est donc pas étonnant que l'Union suisse des paysans soit gagnée à cette mesure, qui très probablement ne tardera plus à nous être présentée.

LES ÉVÉNEMENTS

La Guerre Européenne

La Situation

En France, combats dans le bois Leprêtre. D'abord surpris, les Français durent céder 400 mètres de terrain, dont une partie fut reprise le lendemain.

En Belgique, les troupes britanniques, appuyées par l'artillerie française se sont emparées de plusieurs tranchées allemandes au sud-ouest de Pilken, sur la rive-est du canal.

Les pertes des Allemands sont effroyables.

Nouveau bombardement des cathédrales d'Arras et de Reims, avec des obus incendiaires.

Dans les Vosges, on signale une recrudescence d'activité de l'artillerie ennemie ; les Allemands ont bombardé notamment la Fontenelle, Hiltenfirst, l'Harmannveilerskopf et Thann.

Autrichiens et Italiens se battent sur le Carso, haut plateau rocailleux, troué de crevasses et de cavernes, qui se trouve sur la route de Trieste dominant la mer après Monfalcone. Les Italiens, qui ont fait en deux jours 900 prisonniers, ont l'avantage.

Le gouvernement italien a publié un décret aux termes duquel l'autorité militaire peut ordonner à n'importe quel établissement de l'industrie privée de fabriquer des munitions et du matériel pour l'armée et la marine.

Un dirigeable italien a bombardé le chantier naval de Trieste, le plus grand non seulement de l'Autriche, mais de l'Adriatique et qui occupait en temps normal 10.000 ouvriers. C'est ici que furent construits et lancés à la mer tous les cuirassés de la flotte autrichienne.

Les opérations navales se poursuivent, mais sans donner lieu jamais à de grands combats. Les dreadnoughts et autres colosses qui devaient tout abattre restent dans les ports comme de gros joujoux inutiles. Les flottes de l'Italie et de l'Autriche à quelques lieues l'une de l'autre ne cherchent pas à se rencontrer. Une canonnade entre croiseurs russes et allemands dans la Baltique devient un événement extraordinaire : il faut dire que l'*Albatros*, vaisseau allemand, gravement blessé, a dû chercher refuge sur la côte suédoise. En revanche, les sous-marins impériaux continuent leurs ravages : deux bateaux neutres sont envoyés au fond de l'eau.

Le vapeur français *Carthage*, arrêté il y a trois ans par les Italiens pendant la guerre de Tripolitaine, ce qui avait provoqué un grave incident diplomatique, a été coulé par un sous-marin dans les Dardanelles.

Gros combat aux Dardanelles

On mande de Londres :

Vers 2 heures du matin, dans la nuit du 29 au 30 juin, les projecteurs du *Scorpion* découvrirent un demi bataillon turc qui s'avançait près de la mer, au nord-ouest de Krithia. Le *Scorpion* ayant ouvert le feu, peu de Turcs échappèrent.

En même temps, les Turcs, sortant du ravin et s'avançant en rangs serrés sur plusieurs lignes, attaquèrent le tertre pris par nous à l'ouest de Krithia.

Notre artillerie et notre infanterie, les prenant en enfilade, leur infligèrent de fortes pertes. Les Turcs qui étaient en avant, arrivèrent jusqu'à 40 mètres du parapet britannique, mais peu en revinrent. Au cours de la nuit, les Turcs, livrant plusieurs violentes attaques à l'aide de bombes, repoussèrent par deux fois les Anglais à une faible distance ; mais les Anglais reconquirent bientôt les tranchées à la baïonnette et les fortifièrent.

A 5 h. 30 du matin, les mitrailleuses anglaises dispersèrent 2000 Turcs provenant de Krithia et allant dans le ravin. Les pertes des Turcs sont évaluées de 1500 à 2000 morts.

Vers 10 h. 30 du matin, les Turcs attaquèrent de nouveau à l'aide de bombes un élément de tranchée plus au nord, pris par nous le 28 juin. Furieux de voir un de leurs officiers blessé, les Gourkhas lancèrent toutes leurs bombes contre l'ennemi, puis attaquèrent avec succès à coups de coutelas.

L'attaque turque fut plus forte sur la droite de l'ennemi. Une explosion de sape tua un grand nombre de Turcs. L'ennemi attaqua ensuite sur notre front gauche avec trois nouveaux bataillons de renfort, sous le commandement d'Enver pacha lui-même. Après un violent bombardement, le 2 juillet, les Turcs s'avancèrent, mais par le tir précis du *Scorpion* et de nos mitrailleuses, ils furent refoulés jusqu'au ravin principal. Deux autres bataillons turcs s'avancèrent, mais les Gourkhas les repoussèrent, faisant subir à l'ennemi de très grosses pertes. Le sol est jonché de cadavres de Turcs. Du 28 juin au 2 juillet, l'ennemi a perdu 5150 morts et environ 15.000 blessés.

L'espionnage en Russie expliquerait les revers

Le *Secolo* reçoit de Bucarest :

Une des causes de la retraite russe serait due à l'espionnage allemand qui a réussi à corrompre même un général et un officier d'état-major.

En dehors des faits qui ont déterminé le procès et l'exécution capitale du colonel Nijasojedow, on vient de découvrir que la grave défaite de septembre dernier est due au général Rennenkampf qui au lieu de courir au secours du général Samsonoff, prit la fuite en laissant cette armée découverte. Pardonné, le général Rennenkampf commit une nouvelle trahison en retardant l'envoi des secours nécessaires pour la ville de Lodz, qui tomba aux mains des Allemands. Rennenkampf est maintenant en prison.

Le général bulgare Radko Dimitrieff, commandant l'armée russe qui avait poussé jusqu'aux environs de Cracovie, informait depuis un mois le général Ivanoff que les Allemands se concentraient vers le Dunajetz et demandait que l'on prît les mesures nécessaires pour faire face à ce danger. Ses rapports furent interceptés par un général de race allemande qui se trouvait dans l'état-major russe. C'est ce qui explique comment Dimitrieff fut surpris et isolé.

A la suite de la découverte de ces faits très graves et déshonorants, des mesures extrêmement énergiques ont été prises par le généralissime.

Russie et Suède

Dans le récent combat naval dans la mer Baltique, au cours duquel les Allemands ont eu un croiseur coulé par un sous-marin et un autre, l'*Albatros*, gravement atteint et obligé d'aller s'échouer sur la côte suédoise, quelques obus sont tombés sur la côte, ce qui a occasionné une protestation de la part de la Suède. La Russie ayant donné des explications et exprimé ses regrets, l'incident n'aura pas de suites, en dépit du parti qui, en Suède, préconise depuis de longs mois l'intervention à côté de l'Allemagne, et dont les organes avaient saisi avec empressement ce prétexte pour pousser à la guerre.

Front austro-italien

Les tirs d'artillerie continuent contre les ouvrages autrichiens de Malborghetto et du Prédil.

L'offensive italienne sur le haut plateau de Carsico se développe avec succès. Dans les combats d'hier, il a été fait 400 prisonniers.

La nuit dernière, des dirigeables italiens ont bombardé les campements autrichiens, dans les environs de Doberto et le nœud de voies ferrées de Dornberg-Prvacino, endommageant la bifurcation des voies et la station de Prvacino. Après avoir dirigé le feu d'artillerie, ils sont rentrés indemnes.

La guerre des sous-marins

L'opinion de l'amiral von Truppel

Le nombre augmente, en Allemagne, des personnes qui doutent de l'efficacité de la guerre commerciale au moyen des sous-marins. L'idée, comme on sait, appartient à l'amiral von Tirpitz, ministre de la marine, qui était parti de ce raisonnement : Puisque l'on veut nous affamer, nous affamerons l'ennemi ; puisque l'on nous coupe les voies de ravitaillement par mer, nous coulerons les navires qui apporteront des provisions à nos ennemis.

On sait maintenant que ce calcul était erroné. Malgré l'activité des sous-marins allemands, les effets restent minimes, étant donnée l'ampleur du commerce anglais. Cette constatation si simple paraît enfin se faire jour, même en Allemagne. L'ex-gouverneur de Kiao-Tchao, l'amiral von Truppel, observe dans le *Tag :*

Le noyau de toute la question est là : pouvons-nous, oui ou non, par la guerre commerciale des sous-marins, obliger l'Angleterre à plier ? Si nous ne le pouvons pas, les sous-marins seraient employés plus utilement contre les navires de guerre, surtout dans la Méditerranée, dans les Dardanelles ou sur le canal de Suez. La guerre commerciale des sous-marins devrait être modifiée, ou l'on devrait même y renoncer tout à fait en échange d'une neutralité américaine plus absolue et d'une amitié qui pourrait être précieuse même après la guerre.

L'amiral continue en disant que si par contre, on croit que la guerre des sous-marins peut affaiblir l'Angleterre, elle est alors justifiée et l'on doit en affronter toutes les conséquences.

C'est déjà remarquable qu'un amiral allemand ait formulé ce doute sur l'efficacité de la tactique préconisée par l'amiral von Tirpitz en conseillant l'emploi purement militaire des sous-marins, car il est évident que la seconde hypothèse doit être écartée. On sait que le chancelier se range à cet ordre d'idées.

L'amiral Truppel écrit dans son article :

Une guerre avec l'Amérique, ou seulement une rupture diplomatique, aggraverait notre situation plus qu'on ne le croit dans certains milieux. Peu à peu, l'Amérique pourrait nous opposer d'importantes forces de mer et même de terre, d'excellents sous-marins et dirigeables. Et le péril principal est économique et politique. L'Amérique non seulement pourrait saisir des milliards de propriétés allemandes, détruire le travail et les valeurs allemandes dans les Etats-Unis, interner des millions d'Allemands et s'assurer la bonne prise de notre marine marchande. Elle pourrait aussi fermer complètement le cercle qui nous enserre. L'Angleterre et l'Amérique réunies peuvent avoir une influence sur les quelques neutres que nous pouvons encore atteindre, de façon à les obliger à prendre position contre nous, soit par les armes, soit par des mesures douanières prohibitives.

Un bel exploit d'avions

Une gare incendiée

On mande de Pétrograd :

Un de nos appareils, du type Ilya Mourometz, après une reconnaissance de quatre heures dans la région du San et après avoir exécuté divers ordres, a jeté trois bombes sur des convois ennemis, près de Lejaisk, puis sept bombes, pesant d'un à cinq pouds, sur la gare de Przevorsk, sur laquelle il a décrit, pendant un quart d'heure, quatre cercles.

Cinq trains, avec de nombreux wagons, se trouvaient en gare. Un train a été atteint et a pris feu, lançant de tous côtés d'énormes gerbes de flammes et des colonnes de fumée. L'incendie du train dura tout le temps que l'appareil aérien l'observait. La fumée couvrait une superficie de plusieurs verstes carrées. Au dire des journaux allemands, notre appareil aérien a fait sauter un train de munitions d'artillerie, privant ainsi l'ennemi d'au moins 30.000 gargousses et lui infligeant des pertes en hommes. Ses communications d'arrière ont été provisoirement désorganisées. Nos aviateurs ont photographié l'énorme incendie de la gare de Przevorsk.

Le coup de main serbe sur la Save

Le *Corriere della Sera* reçoit de Nisch :

Ces jours derniers, sur la Save, des engagements se sont produits, qui sont interprétés comme des indices d'une nouvelle et imminente campagne austro-serbe. Parmi les épisodes multiples qui se sont déroulés, le duel qui a eu lieu le 27 juin, sur l'île de Musciar, à l'est de Schabatz, mérite d'être signalé. S'étant aperçu que les Autrichiens se préparaient à faire de cette île une espèce de base militaire pour protéger un passage éventuel de troupes, un détachement serbe traversa par surprise le fleuve, et tomba dans l'île où l'ennemi s'était retranché. Les premiers rangs serbes attaquèrent les Autrichiens au moyen de bombes à main, semèrent la panique dans les rangs de l'ennemi et firent ensuite deux assauts à la baïonnette. Après deux heures d'un combat acharné, les Autrichiens furent complètement défaits. Une vingtaine d'entre eux se noyèrent dans le fleuve. Les Serbes restèrent maîtres de l'île.

Le bruit avait couru que le 28 juin, anniversaire de l'attentat de Sérajevo, les Autrichiens, par vengeance, auraient bombardé Belgrade. Plusieurs citoyens quittèrent ce jour-là la capitale, mais la journée se passa sans bombardement.

Nouvelles Suisses

L'ordonnance

Le *Nouvelliste* a donné mardi une analyse de la nouvelle ordonnance du Conseil fédéral concernant la répression des outrages envers les peuples, chefs d'Etat et gouvernements étrangers.

Voici le texte complet :

Le Conseil fédéral suissse,

Se fondant sur l'article 102, chiffre 9, de la constitution fédérale du 29 mai 1874 et sur l'arrêté fédéral du 3 août 1914 concernant les mesures propres à assurer la sécurité du pays et le maintien de sa neutralité.

arrêté :

Article 1er. — Celui qui, publiquement, avilit dans l'opinion publique ou livre à la haine ou au mépris, par la parole ou l'écriture, par l'image ou la représentation, un peuple, un chef d'Etat ou un gouvernement étranger,

celui qui, dans le dessein d'outrager, rend publique une manifestation privée de cette nature,

est puni de l'emprisonnement jusqu'à six mois ou de l'amende jusqu'à cinq mille francs.

Les deux peines peuvent être cumulées.

Art. 2. — Celui qui expose, met en circulation ou en vente des imprimés, images ou autres objets constituant de tels outrages envers un peuple, un chef d'Etat ou un gouvernement étranger, est puni d'emprisonnement jusqu'à trois mois ou de l'amende jusqu'à mille francs. Ces deux peines peuvent être cumulées.

Art. 3. — Sont applicables à ces délits les dispositions générales du code pénal fédéral du 4 février 1853 et, si l'acte a été commis par le moyen de la presse ou d'un procédé analogue, les articles 69 à 71 du dit code.

Art. 4. — La poursuite pénale n'a lieu qu'ensuite d'une décision du Conseil fédéral.

Le jugement est rendu par la cour pénale fédérale.

Art. 5. — Le ministère public de la Confédération, en relation avec la police judiciaire, procède aux constatations nécessaires et prend les mesures de sûreté, conformément aux dispositions de la loi du 27 août 1851 sur la procédure pénale fédérale. Il présente au Conseil fédéral la proposition visant l'ouverture de l'instruction.

Les objets constituant une manifestation punissable sont confisqués ; il en est de même de l'outillage spécialement destiné à les confectionner.

Art. 6. — Le Conseil fédéral peut faire confisquer, même s'il n'y a pas lieu à poursuite pénale, les imprimés, images ou autres objets de caractère outrageant, ainsi que l'outillage spécialement destiné à les confectionner.

Art. 7. — La présente ordonnance entrera en vigueur le 15 juillet 1915.

Le Conseil fédéral fixera la date à laquelle elle cessera de produire ses effets.

Seront applicables, aussi longtemps que la présente ordonnance demeurera en vigueur, toutes les dispositions contraires de la législation fédérale.

Berne, le 2 juillet 1915.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le président de la Confédération,
MOTTA.

Le chancelier de la Confédération,
SCHATZMANN.

Sans doute, ces lois d'exception bouleversent nos notions élémentaires. Le Conseil fédéral, dira-t-on, n'a pas le droit de modifier les lois. Il se l'attribue provisoirement pour le temps de guerre et en vertu des pleins pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée fédérale à peu près unanime.

Ce qui anime le Conseil fédéral, c'est moins la crainte de complications étrangères que le souci de combattre certaines excitations abusives qui peuvent créer à la longue dans le pays un péril intérieur. Nous aurions préféré que le Conseil fédéral renonçât complètement à son ordonnance. Nous devons toutefois ne pas oublier qu'il a tenu largement compte de l'opinion exprimée par la Suisse romande, qu'il nous a fait des concessions capitales et que nous devons, de notre côté, lui témoigner notre confiance en espérant qu'il fera de ses pouvoirs nouveaux l'usage le plus sage et le plus limité.

Les grands blessés.

A la suite de pourparlers assez longs et difficiles, les gouvernements français et allemand viennent de se mettre d'accord pour une nouvelle opération de rapatriement simultané d'invalides de la guerre appartenant à certaines catégories nettement fixées. Les blessés et les malades à rapatrier vont être réunis à Constance et à Lyon, où ils seront examinés par des commissions médicales de rapatriement. Deux médecins suisses assisteront à l'examen des commissions. Les premiers convois de rapatriement partiront de part et d'autre le 10 et le 11 juillet.

Une singulière histoire.

Il y a un mois, une expédition en petite vitesse était faite d'une station du bord du lac Léman à une gare du Grand-Duché de Bade. L'agent préposé à ce service ayant terminé les écritures ne s'en inquiéta plus, mais le lendemain un jeune apprenti qui ne nourrit pas d'ardentes sympathies pour la Kultur, eut l'idée, sans penser aux conséquences de son acte, d'ajouter sur la feuille de route une annotation d'un goût discutable.

Un mois après, sur une plainte du président des chemins de fer badois, un inspecteur se présentait à la station pour connaître l'agent fautif. Après une semaine, la sentence prononcée par M. le directeur des chemins de fer suisses fut la suspension complète de ses fonctions du jeune apprenti, et cela n'est pas critiquable. Mais, le commis, qui lui, n'avait rien fait de mal, fut frappé de dix jours de suspension avec suppression de traitement parce qu'il n'avait pas eu connaissance de cette inconvenante farce d'apprenti.

Çà, c'est excessif.

Créances allemandes.

A la suite de la publication faite le 25 juin par le gouvernement allemand, suivant laquelle les créanciers suisses peuvent de nouveau faire valoir leurs droits en Allemagne contre des débiteurs qui y sont domiciliés, le Conseil fédéral a annulé les mesures de réciprocité prises le 4 décembre, suivant lesquelles chaque débiteur résidant en Suisse pouvait faire opposition aux créanciers domiciliés en Allemagne.

En conséquence, les créanciers suisses en Allemagne et les créanciers allemands en Suisse, peuvent de nouveau faire valoir leurs demandes, à l'exception des ressortissants appartenant à des pays en état de guerre avec l'Allemagne.

Le marché du cuir.

Le Département suisse de l'Economie publique communique que l'information de la *Gazette suisse de l'industrie du cuir*, concernant le marché du cuir, qui fait entrevoir une augmentation des

---

FEUILLETON DU NOUVELLISTE VALAISAN

29

Le Duc Rollon

par

Léon de Tinseau

— L'exemple des apôtres nous enseignait notre devoir. Nous estimons n'avoir pas payé trop cher du martyre d'un de nos frères le bonheur d'avoir ranimé la flamme obscursie, mais non éteinte ; car ces pauvres gens n'ont jamais perdu la foi. Chez vous elle triomphe dans tout son éclat ; elle a contribué puissamment à votre grandeur. Je suis heureux de saluer en votre personne l'enfant d'une terre bénie entre toutes, puisqu'elle a donné asile au Vicaire de Jésus-Christ. Ah ! malheureuse Rome ! Qui aurait cru qu'un jour, de ces trois capitales du monde : Rome, Paris, Jérusalem, la dernière serait la mieux conservée !

L'Abbé ferma les yeux, comme pour en chasser une vision terrible. Puis il demanda :

— Vous avez vu Pie XIII ?

— Je l'ai visité dans son petit royaume, dans l'île que mon gouvernement lui a donnée sur le lac Michigan. Là, il est souverain. Nous entretenons un ambassadeur auprès de lui.

— Etes-vous catholique, monsieur ?

— Non ; mais nos deux confessions tendent chaque jour à se rapprocher. Les rois d'Angleterre ne sont plus là pour consolider et repeindre la barrière qui nous sépare. Trois des nôtres : Henry Wagstaff, sa belle-sœur et sa fille sont vos coreligionnaires.

— La situation de mon Eglise sur votre continent m'est connue, dit le Père Abbé. Depuis hier soir, ce monastère possède un hôte mieux fait que personne pour la décrire. Jamais, jusqu'à ce moment, je n'avais aussi bien compris la merveile d'une invention qui met votre continent à deux ou trois jours du nôtre.

Douglas Grant parvint à contenir une exclamation qui n'avait rien de monacal. Mais son visage témoigna autre chose que du plaisir.

— N'aimeriez-vous pas l'aéroplane ? demanda le bénédictin trompé par ce mouvement de physionomie.

— Encore que beaucoup plus lent, je lui préfère parfois le bateau. Si j'ai bien compris, vous avez pour hôte venu par la voie des airs un de mes compatriotes ?

— Pas tout à fait. Il est Canadien et missionnaire apostolique. Il vient voir si la Normandie a besoin de prêtres.

— J'ai entendu dire que vous en formez et en formerez de plus en plus.

— C'est la récompense que j'ai été heureux de pouvoir faire au Révérend Galerneau.

— Alors il va vous quitter ?

— Pas si tôt j'espère. Il nous apporte un reflet de la lumière éternelle. D'ailleurs il est instruit des choses de ce monde. Pour moi et pour mes frères, sa visite est la plus douce des consolations.

— Je suppose qu'il n'est pas seul ?

— Un jeune laïque l'accompagne, son neveu je crois. Mais je les ai fort peu entretenus. Leur long voyage à travers nos champs et nos forêts a été pénible. Ce matin ils gardent la chambre.

— Ainsi renseigné, Douglas Grant fut moins désireux de prolonger sa visite au monastère. Cependant il tint à rendre ses devoirs au Père Eustache. Une courte conversation suffit à lui montrer que ce religieux était un vrai savant, et que Warren Islington, dont il annonça la visite, trouverait en lui à qui parler.

A la porte de l'Abbaye, il aperçut Edith Wagstaff qui semblait fort en colère, et Pierre de Mondeville recevant avec soumission les flots d'un courroux expliqué aussitôt.

— Croiriez-vous, dit la belle irritée à son compatriote, qu'ils refusent de m'ouvrir la porte sous prétexte que je suis une femme? J'ai beau représenter que je suis membre du parlement de Colombie. Autant parler à des sourds ! Tout ce qu'on m'accorde, c'est d'entrer au dispensaire où l'on reçoit les malades.

— Puisque vous êtes catholique, la règle des couvents d'hommes devrait vous être connue, plaida timidement Pierre.

— Il n'y en a pas à Washington.

Douglas Grant prit le parti du jeune Normand.

— Ah ! miss Wagstaff, si j'étais à la place de notre ami le capitaine des gardes, je vous expliquerais que les moines, en vous empêchant de pénétrer chez eux, reconnaissent votre pouvoir. Peut-être qu'ils vous adressent ainsi un compliment dont vous privent nos législateurs en vous admettant parmi eux... Mais il faut que je regagne l'Hôtellerie : excusez-moi.

Henry Wagstaff et Warren Islington attendaient son retour, curieux d'avoir ses impressions.

Le plus jeune des deux, qui se vantait de n'être ni protestant ni catholique, demanda, l'air ennuyé et dédaigneux :

—Eh bien ! qu'avez-vous trouvé d'intéressant chez ces bons frocards ?

— Ce que j'ai trouvé, mon ami ? Vous ne le devinez guère ! J'ai trouvé nos Canadiens établis comme chez eux, et soignant leurs rhumatismes.

Warren Islington lâcha une invocation qu'on eût cherchée vainement dans le psautier de l'Abbaye. Quant au vieux professeur, il parut presque amusé.

— Rappelez-vous, dit-il, ce que mon frère vous a répété vingt fois. Elzéar Turcote est un renard qui connaît plus d'un tour.

— C'est un génie ! appuya Douglas Grant. Savez-vous ce qu'il a imaginé ? Savez-vous quel homme il envoie pour nous disputer le terrain ? Un prêtre, voyageant seul avec son bréviaire sous le bras. Une soutane était le meilleur passeport dans ce pays de croyants.

— Des croyants ? Vous me faites rire ! s'écria Warren Islington. Ils ont coupé la gorge aux curés et détruit les édifices religieux qui n'étaient pas tombés d'eux-mêmes à la suite de l'abandon légal.

— On voit bien que vous n'avez jamais lu à fond l'Histoire de l'Eglise, dit le professeur avec un léger mouvement d'épaules.

(A suivre).

(1) Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris.

prix maxima, à partir du 1er juillet, est inexacte, l'arrêté du Conseil fédéral du 26 mars 1915, fixant les prix maxima étant toujours valable et ne pouvant être modifié qu'à la date du 31 août.

Les prix maxima actuels sont basés sur les propositions des conférences des experts auxquelles ont pris part les représentants des divers groupes intéressés. Celui qui demandera des prix plus élevés que ceux prévus par l'arrêté fédéral, sera puni d'amende de 50 à 1000 francs, et dans les cas particulièrement graves, d'emprisonnement jusqu'à un mois. Les coupables seront déférés aux Tribunaux militaires.

Les tanneries qui n'observeraient pas les prix maxima prescrits perdent en outre le droit de recevoir les peaux aux conditions prévues par la convention conclue entre le syndicat des fournisseurs de peaux et la société suisse des tanneurs.

Le Département fait ressortir en outre que les tanneries et les marchands de cuirs sont tenus de vendre leurs provisions de cuirs aux prix maxima fixés par l'arrêté et qui interdit à quiconque de faire acquisition de provisions de cuirs dans des buts de spéculation.

Tombé d'un cerisier.

En cueillant des cerises, le curé de Tobel, M. Bernard Schœttler a fait une chute de quatre mètres. Il est grièvement blessé et l'on désespère de le sauver.

M. Schœttler exerçait depuis trente-quatre ans son ministère à Tobel, Thurgovie.

L'emprunt tessinois.

Les deux banques tessinoises ont souscrit une somme de deux millions à l'emprunt cantonal tessinois de huit millions de francs.

La pêche à l'écrevisse.

Cette pêche sera ouverte dans le canton de Vaud du 15 juillet au 15 août dans toutes les eaux dépendant du domaine public, à l'exception des rivières spécialement désignées dans l'arrêté cantonal qui vient de paraître.

Elle est toutefois autorisée dès maintenant jusqu'au 30 septembre, dans les cours d'eau ou parties de cours d'eau faisant frontière entre les cantons de Fribourg et de Vaud.

Sur le lac de Lucerne.

Dimanche dernier, les bateaux du lac de Lucerne ont transporté 15.570 personnes. C'est la première fois que pareil fait se produit.

Une gaffe de la police militaire.

A Bellinzone, un agent de la police militaire a obligé hier un fonctionnaire postal de lui remettre un paquet de lettres que l'inspecteur d'arrondissement venait de déposer au bureau.

Une des enveloppes portant comme lieu de destination la localité tessinoise de Melano, l'agent lut Milano et conclut à une tentative d'espionnage.

Une fois la vérification opérée, la correspondance saisie a été remise au bureau postal. Mais le gouvernement cantonal ne se tient pas pour satisfait et il se propose de déposer à Berne une plainte contre les agissements de la police militaire.

Commission parlementaire.

La commission d'experts qui s'est réunie lundi sous la présidence de M. Motta pour discuter l'application de l'impôt de guerre ne s'est pas assemblée aux bains du Schwefelberg comme on l'avait annoncé par erreur, mais à l'hôtel Gurnigel.

Pour confondre M. de Romberg.

M. A. Füglister, témoin oculaire du sac de Louvain, annonce qu'il va faire la preuve irréfutable que des offres lui ont été faites, à deux reprises différentes (en janvier et en juin), par un représentant officiel du gouvernement allemand, en vue de lui acheter ses documents sur Louvain.

On sait que M. de Romberg a mis M. Füglister dont il a contesté publiquement la bonne foi, au défi de prouver ses allégations.

Nouvelles Locales

La neutralité dans la musique

On écrit de Berne à la *Revue :*

Plusieurs journaux suisses et étrangers annoncent que l'état-major de la première division a supprimé du répertoire des musiques *Sambre et Meuse,* la *Marche Lorraine,* et le *Trompette de Saeckingen.* Comme il s'agit en réalité d'une interdiction prononcée par le général, on croira sans peine que le pacifique Trompette de Saeckingen a été introduit dans cette liste par une méprise assez joyeuse. L'ordre du général ne s'applique pas davantage à la *Marche Lorraine.* Il ne concerne que la marche de *Sambre et Meuse* et a été donné à la suite du récit d'une manifestation déplacée à laquelle auraient été mêlés des soldats dans la gare de Neuchâtel, au départ du train de Paris. On a reconnu après enquête que le récit, publié par un journal français, était absolument controuvé, mais l'interdiction de *Sambre et Meuse* subsiste... Les journaux nous rapportent qu'à son dernier passage à Neuchâtel, le général a gracié un soldat condamné à 14 mois de prison, qui n'en avait purgé que six. Nous ne doutons pas que la grâce de *Sambre et Meuse* vienne à son tour.

Bagnes.

Dimanche 4 juillet, a été inauguré, au bisse de Levron, sur Verbier (vallée de Bagnes), le monument élevé à la mémoire des trois skieurs lausannois emportés par une avalanche le 1er mars 1914. Ce monument se trouve non loin du lieu de la catastrophe ; il consiste en un bloc de pierre portant les noms des victimes : Richard Meylan, chef de bureau de la Compagnie de navigation sur le lac Léman ; Samuel Marmillod, architecte; Henri Dentan, serrurier. Des mains pieuses y plantèrent une croix de bois ornée d'une couronne de fleurs des Alpes.

Etaient présents : des délégués du Club alpin, sections des Diablerets et de Jaman, les deux survivants de la catastrophe — le guide Bruchez et M. Ed. Correvon, avocat, à Vevey —, des représentants des familles des victimes, ainsi que les autorités locales. D'émouvantes paroles furent prononcées par M. le professeur Faes, de Lausanne, parlant au nom du Club alpin ; par M. Couchepin, de Martigny ; par M. Marmillod, frère de M. Samuel Marmillod, qui remercia au nom des familles en deuil. On lut aussi des vers de M. Ed. Correvon.

Incendie.

Dans la nuit de samedi à dimanche, un incendie a détruit, à Glarey-Sierre, trois granges-écuries. On put préserver les bâtiments avoisinants, dont l'un ou l'autre avait déjà pris feu.

Le lait aux Mayens de Sion.

Le prix du lait atteint cette année un prix exorbitant aux Mayens de Sion ; on le vend 35 centimes le litre ! Nulle part ailleurs on ne doit le payer aussi cher.

L'état sanitaire de l'armée.

En général, l'état sanitaire des troupes en campagne continue à être bon, et ne donne lieu à aucune observation.

Les rapports hebdomadaires ont annoncé les maladies infectieuses suivantes : 12 cas de fièvre typhoïde, 1 scarlatine, 2 de diphtérie et 1 d'oreillon.

Six décès ont été annoncés : Tuberculose pulmonaire (1), appendicite (1), noyade (3), la cause du sixième est encore inconnue.

Le Médecin d'Armée.

Exportation de produits laitiers.

(Communiqué du département suisse de l'économie publique)

La production du lait étant considérablement moins forte que celle des mois correspondants des années précédentes, l'exportation de produits laitiers (fromage et lait condensé) doit être très considérablement restreinte, afin d'assurer à des prix équitables l'approvisionnement du pays en lait de consommation et en fromage.

L'exportation de fromage à pâte molle (Tilsit), de fromage du Jura, ainsi que de fromage maigre et d'autre fromage à pâte dure de deuxième qualité (Secunda) est entièrement exclue pour l'automne et l'hiver prochains.

Pour garantir le contrôle et permettre de satisfaire sûrement aux besoins indigènes, l'exportation du fromage de première qualité (Emmenthal, Gruyère, Sbrinz) sera de nouveau confiée, pour la prochaine période, à l'Union suisse des exportateurs de fromages. Les personnes et maisons qui, au cours des deux années avant l'ouverture de la guerre, exportaient du fromage de leurs propres magasins, auront l'occasion d'entrer dans l'Union en qualité de membre jouissant de tous les droits. Il ne pourra plus être accordé d'autorisations d'exportation individuelles aux maisons et personnes qui ne font pas partie de l'Union. On met en garde contre l'achat de fromage dans le but d'exporter. De même, on déconseille vivement d'offrir pour le lait des prix trop élevés, attendu que les acheteurs pourraient facilement en éprouver une perte par suite des prix futurs du fromage.

Depuis le printemps déjà, l'exportation du fromage a été sensiblement réduite. L'Union suisse des exportateurs de fromages continuera à livrer en Suisse des fromages à prix réduits.

Collonges.

La Société d'agriculture de Collonges a fait l'acquisition de la machine à chapler les faux de la maison Magnenat-Rebmann, à Uetikon, près Zurich.

Aujourd'hui, où la main d'œuvre est rare et chère, cette machine répond à un réel besoin et rend de précieux services.

Avec un peu de pratique, le chaplage d'une faux est mieux fait qu'à la main, et cela en moins de cinq minutes.

La Société a réussi à se procurer des faux très dures et bien tranchantes, marque Vulcan, avec des manches légers en tube d'acier, sur lesquels, au moyen d'une clef, la faux s'adapte et s'enlève facilement.

Avec deux de ces faux, chaplées la veille à la machine, un ouvrier fauche sans arrêt et sans fatigue, et fait le double de travail.

La machine se meut à la main ou au moteur.

La faux peut être battue même avec le manche.

On peut la recommander en toute confiance et la voir fonctionner au local de la Société d'agriculture de Collonges. B. F.

Autorités judiciaires.

En séance du 28 juin, le Tribunal cantonal a procédé à la nomination périodique des Juges-instructeurs et de leurs suppléants pour 1915 à 1919.

Ont été nommés :

Conches : François de Riedmatten, Münster, et Speckly Clemenz, Fiesch.

Mörel : A. de Sépibus, Mörel, et Imesch Ferd., Mörel.

Brigue : Perrig Elie, Brigue, et Pierre Tschieder, Brigue.

Viège : Burgener Francis, Viège, et Weissen Jules, Viège.

Rarogne : Roten Henry, Rarogne, et Dr Léon Mengis, Viège.

Loèche : Zen-Ruffinen Emile, Loèche, et Bayard Raphaël, Loèche.

Sierre : Germanier Maurice, Granges, et de Chastonay Joseph, Sierre, 2e Devanthery P., Sierre.

Hérens : Pitteloud Cyrille, Vex, et Kuntschen Joseph, Sion.

Sion : Sidler Alphonse, Sion, et de Lavallaz Henry, 2e Calpini Jacques, Sion.

Conthey : Evéquoz Raphaël, Conthey, et Delaloye Abel, Ardon.

Martigny : Troillet Louis, Martigny, et Gross Maurice, Martigny, 2e Buchard Ulrich, Leytron.

Entremont : Joris Cyrille, Orsières, et Gard Maurice, Bagnes, 2e, Luder Jos., Sembrancher.

St-Maurice : Gross César, St-Maurice, et Ch. de Werra, St-Maurice.

Monthey : de Courten Erasme, Monthey, et Cornut Vital, Vouvry, 2e Carraud Hyac., Monthey.

Greffe du Tribunal cantonal.

Assurances fédérales et tarifs médicaux.

L'Office fédéral des assurances sociales communique :

La loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accident charge les gouvernements cantonaux de fixer les tarifs médicaux et pharmaceutiques. Ces tarifs indiquent, pour chaque médicament, le minimum et le maximum de la taxe, et les parties ne peuvent ni la majorer ni la réduire. Ces tarifs doivent, en première ligne, servir de base aux conventions passées entre les médecins et les pharmaciens et les caisses de maladie reconnues, qui assurent à leurs membres les soins médicaux et pharmaceutiques.

La question s'est posée de savoir si ces tarifs ont force de loi aussi à l'égard des rapports entre les autres caisses ou leurs membres et les médecins et pharmaciens. Sur cette question, les avis étaient partagés. Le Département suisse de l'économie publique vient de confirmer l'interprétation suivante donnée à la loi par l'office fédéral des assurances sociales :

« Les tarifs médicaux et pharmaceutiques fixés par les gouvernements cantonaux en vertu de l'article 22 de la loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accident sont applicables non seulement aux conventions passées en conformité des articles 16, 17 et 22 de la loi fédérale entre les caisses-maladies reconnues assurant les soins médicaux et pharmaceutiques et des médecins et pharmaciens, mais encore aux caisses-maladies reconnues, qui allouent les mêmes prestations sans avoir passé une pareille convention, à condition qu'en ayant recours au médecin ou pharmacien, le membre de la caisse se fasse connaître comme tel. En revanche, les tarifs ne trouvent pas application, au point de vue du droit fédéral, aux caisses-maladies non reconnues assurant l'indemnité de chômage et les médecins et pharmaciens. »

La température.

Les hautes stations alpestres signalent une température chaude et une atmosphère claire. A Engelberg, Grindenwald, Einsiedeln et Davos, la température atteignait hier matin 15 degrés Celsius.

A l'altitude de 1800 mètres, le thermomètre se maintient toujours au-dessus de 10 degrés. Au Saentis, un peu au-dessous du versant sud des Alpes, et dans le Valais, on signale une température élevée et une atmosphère sans nuage.

Ormont-Dessus.

Lundi, à Vers-l'Eglise, a eu lieu la mise générale des bois abattus par l'ouragan du 30 octobre 1914 dans la forêt communale d'Ormont-Dessus. Un consortium de marchands de bois a misé tout le bloc pour le prix moyen de 23 fr. 50 le mètre cube. Comme le marché porte sur une vingtaine de mille mètres cubes, cela représente une valeur approximative de 400.000 francs. C'est, croyons-nous, la plus formidable mise qui se soit vue dans le canton de Vaud.

Notre Souscription en faveur des Polonais

Total précédent	404.—
Anonyme Grimentz	42.—

Gazette commerciale

Sucres. — Cours stationnaires.

Cafés. — Les cours se maintiennent sans changement.

Riz. — Les stocks existants en Suisse diminuent tous les jours. Toutes les démarches tentées auprès du gouvernement français pour obtenir des autorisations d'exportation se sont heurtées à une fin de non-recevoir.

Cette interdiction d'exportation est, paraît-il, motivée par le fait que le gouvernement fédéral a exporté en Allemagne 280 wagons de riz en échange d'un même nombre de wagons de pommes de terre.

Conserves alimentaires. — Les conserves de lapin, saumon, truite saumonée, crevettes, etc., se raréfient de plus en plus. Tous les envois de provenance anglaise, à destination de la Suisse, sont retenus en France.

Sauce tomate en boîtes. — En forte hausse.

Sardines. — Les sardines de provenance portugaise deviennent très rares et certains formats de boîtes sont introuvables actuellement.

Thon. — Les fabricants français n'ont rien à vendre par suite du manque de main d'œuvre sur les lieux de pêche.

Salami. — Le Conseil fédéral, à la suite de nombreuses démarches, avait obtenu du Gouvernement italien la libre sortie d'un important envoi de salami.

De nouvelles difficultés ayant surgi, la marchandise a été arrêtée à la douane de Domodossola qui l'a réexpédiée au fabricant.

Du journal l'**Epicier Suisse.**

Dernier Courrier

Le Kronprinz en Argonne

Le correspondant du *Central News* télégraphie du nord de la France que la première tentative du Kronprinz en vue de réaliser sa fanfaronnade de percer les lignes françaises en Argonne avant le 4 août a piteusement échoué jusqu'à présent, entraînant des pertes considérables pour les troupes wurtembergeoises. Pendant dix jours une tentative formidable a été faite entre le Four-de-Paris et le bois de la Grurie pour rompre les lignes françaises. Le Kronprinz avait concentré 45.000 hommes sur un front de 4 kilomètres, et après un bombardement ininterrompu, comprenant une prodigieuse dépense d'explosifs et de bombes asphyxiantes, il lança jour et nuit ses forces contre les tranchées françaises.

Leur seul succès fut de prendre pied dans quelques éléments de tranchées de première ligne.

Les Allemands attaquant en formations serrées, l'artillerie française leur infligea des pertes terribles. L'effort du Kronprinz a coûté aux Allemands au moins 10.000 hommes.

Bibliographie

EN CAPTIVITE (1). — La vie des prisonniers en Allemagne ne nous a été, jusqu'ici, connue que par des rapports de visiteurs neutres auxquels les Allemands n'ont montré que ce qu'ils ont bien voulu leur montrer.

Or voici un recueil de lettres apportées en France par des évacués, de récits d'hommes libérés et surtout de missives ayant échappé à la censure allemande. Ces lettres nous présentent un tableau saisissant de la vie des prisonniers en Allemagne.

On lit avec émotion ces pages remplies de plaintes unanimes, mais aussi d'espoirs inébranlables, car elles fixent dans toute leur douleur des aspects particuliers de la guerre qui provoquent une pitié générale.

(1) **En Captivité :** La vie que nous y menons. Lettres et récits de soldats français, belges et anglais, prisonniers en Allemagne, recueillis par J. Montvert. Un volume in-16, 160 pages, 2 fr. Librairie Payot & Cie, Lausanne.

NÉVRALGIE - MIGRAINE - MAUX DE TÊTE
KEFOL REMÈDE SOUVERAIN KEFOL
Boîte (10 paquets) fr. 1.50 - Toutes Pharmacies

Économie domestique

Nous croyons être utiles à nos lecteurs en leur signalant un excellent remède annoncé dans notre journal de ce jour, le phosphate de chaux préparé par des religieux, les Frères Maristes.

L'usage de cette solution en atteste chaque jour sa sérieuse efficacité dans les bronchites chroniques, les catarrhes invétérés ; phtisie tuberculeuse au premier et deuxième degré, améliorant considérablement l'état des malades au troisième. Puis la scrofule, le ramollissement et la carie des os, l'hydropisie et autres maladies qui ont pour cause la pauvreté du sang.

Les célébrités médicales en font les plus grands éloges. Les professeurs et, en général, les personnes qui font un grand usage de la parole trouvent dans son emploi un puissant adjuvant. 1391.

ABONNEMENTS MILITAIRES

Pour se procurer un abonnement de trois mois au « Nouvelliste », il suffit de nous faire parvenir fr. 1.50 par mandat poste. Avec « Bulletin officiel », 0.50 en plus.

Changements d'adresses

Nous rappelons à nos abonnés qu'aucune demande de changement d'adresse n'est prise en considération si elle n'est accompagnée de vingt centimes en timbres. Il est absolument nécessaire de rappeler l'ancienne adresse.

OUVRIERS

La compagnie du chemin de fer de la Furka, à Brigue, cherche pour l'été et l'automne une **cinquantaine d'ouvriers** pour travailler à la voie sur le tronçon Brigue-Gletsch. S'adresser le matin de 8 h. à 9 h., individuellement ou par groupe, *au bureau du service de la voie.*

VARICES

Ulcérations, maux de jambes, brûlures, eczémas, engelures, crevasses, rougeurs et blessures les plus invétérées, considérées comme incurables, soulagement immédiat et guérison par le véritable

onguent du Bon Samaritain

30 ans de succès. Nombreuses attestations. La boîte 2 frs.
Dépôt général : *Pharmacie Germond, Vevey.* 15

VINS EN GROS

CORTHAY & TERRETTAZ - Martigny-Bourg

VINS BLANCS ET ROUGES du pays.
Rouges étrangers. 3

***Nul n'ignore* que les**

PÈRES CHARTREUX

expulsés de la Grande Chartreuse, ont emporté leur secret et fabriquent à **TARRAGONE**, *outre leur Liqueur,*

L'ÉLIXIR VÉGÉTAL

SOUVERAIN CONTRE :
Indigestions, Maux d'Estomac, Syncopes, Influenza, Choléra, Mal de Mer, etc.

VULNÉRAIRE

L'Elixir végétal *combat les Coliques des Animaux domestiques.*

LÉON BUQUIN
Concessionnaire pour la SUISSE
30, Avenue du Mail, *GENÈVE*

Que d'œufs!!

avec l'aliment concentré
LE VALAISAN
au Parc Avicole, Sion
contenant tous les principes nécessaires à l'entretien de la volaille et à la formation de l'œuf.

Avec *un centime* par jour et par poule de cet aliment vous aurez une ponte abondante et continue sans épuiser le sujet.

Essayez et vous serez convaincus. 100 kgs *28 frs;* 50 kgs *14 frs 50;* 25 kg *7 frs 50;* 10 kgs *3 frs 50* (*ou 4 frs*, franco de port par poste.) Toile en plus mais reprise au prix de facture. *Envoi franco* à toutes gares C.F.F. du Valais et Vaud contre remboursement. *Graines mélangées* pour volailles 1er choix et suivant saison, au plus bas prix du jour; actuellement 33 frs les 100 kgs.

EXPLOSIFS DE SURETÉ

Cheddites et Gélatines Cheddites
DÉTONATEURS ET MÈCHES

Grand prix aux expositions universelles
201 **de Bruxelles 1910 et Turin 1911**
Société Anonyme Suisse d'Explosifs Cheddite, Zurich.
Agence générale pour la Suisse Française :
S. & H. JAQUET S. A.
Matériel pour entreprises - VALLORBE.
pour les cantons de *Berne, Argovie* et *Soleure* :
A. Teuscher, Berne 325
pour les cantons des Grisons, St-Gall, Apenzell, Thurgovie et Schaffouse :
Rollmatérial & Baumaschinen A. G. « Rubag » Zurich.

SULFATAGES

Chaux grasse éteinte en poudre,
et Chaux grasse en quartiers pour la préparation de la
Bouillie Bordelaise

Carbonate de Chaux --- Gypse à semer
Auges en grès pour le bétail
GETAZ & ROMANG
Vevey — Lausanne — Montreux — Châtel St-Denis. 373

Jos. GIROD, Monthey,

Joli choix de VÊTEMENTS POUR ENFANTS.
Tabliers, fourreaux pour dames et demoiselles.
Articles pour nouveaux-nés, pour Première Communion et pour ensevelissements.
COURONNES MORTUAIRES

JOURNAL ET LISTE

des Etrangers

de MONTREUX-VEVEY

de la vallée du Rhône et des stations climatériques romandes.

Organe officiel et propriété de la Société des Hôteliers

Journal hebdomadaire illustré, le mieux informé. (35e année)

Seul organe publiant dans ses colonnes la liste officielle de plus de

140 établissements

les plus importants de la région du Lac Léman, des Alpes vaudoises, valaisannes et fribourgeoises ; il est donc

indispensable dans les cercles d'étrangers

Plus de 75.000 exemplaires sont envoyés gratuitement, chaque année, dans le monde entier, par les soins du Bureau officiel de renseignements de Montreux.

ORGANE DE PUBLICITÉ DE PREMIER ORDRE

Annonces 20 cts. Réclames 50 cts. la ligne

29 Rabais selon importance de l'ordre

TOLES PLOMBEES ET GALVANISEES
TOLES ONDULEES POUR TOITURES
31

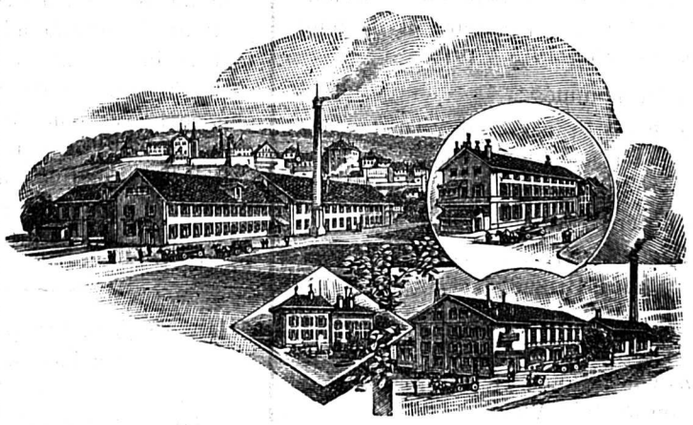

Filature de laines
MANUFACTURE de **draps & mi-laines**
MEYER Frères & Cie
Moudon.
Travail à façon très soigné.

LA „SUISSE"

Seul journal du matin

paraissant à **Genève** qui soit entièrement fait dans la nuit est mis en vente le **Dimanche matin** comme les autres jours de la semaine.

Le plus répandu des quotidiens de la Suisse romande
(18me année)
(autorisant les annonceurs à contrôler son tirage.)

ANNONCES : 30 cent. la ligne.
RÉCLAMES : 1 franc la ligne.

Rabais pour ordres importants

Grâce à son gros **tirage, qui atteint**

50.000 exemplaires

La Suisse est un organe de Publicité de tout premier ordre

Pour la Publicité, s'adresser à
l'Agence HAASENSTEIN & VOGLER

Offres & demandes DE PLACES

Domestique de campagne

On demande jeune homme de confiance fort et robuste sachant faucher. Entrée de suite ou date à convenir. *Adresser les offres à Louis Campiche, à Agiez*, près Orbe, Vaud. 588

On demande
filles d'office, de cuisine
Bureau RUCHET, Place St-François 11, Lausanne.

On demande une
bonne domestique
de 20 à 25 ans, sachant bien faire la cuisine. Bons gages. S'adresser au Nouvelliste qui indiquera.

On demande
bon domestique de campagne
sachant tout faire. Entrée de suite. S'adres. au DOMAINE AGRICOLE, Granges, Valais.

On demande
une fille forte
pour soigner une porcherie et s'aider au travaux de la campagne, Bons gages. Ecrire sous chiffre *A 512 L à* **Haasenstein & Vogler,**
628 **SION.**

300 MANŒUVRES
et autres corps métiers demandés par Usines de France siège Annemasse (Haute Savoie.) Salaire manœuvre : 4 frs 50 à 5 frs par jour augmentés par heures supplémentaires au gré ouvrier Assurance gratuite; vivre normal. Travail garanti sans chômage. Voyage remboursé après trois mois et avancé aux indigents munis de certificat. Pour renseignements écrire *« Usines de France», case Rhône. Genève* 626

Dr LÉVY

médec., chirurg., accoucheur
BEX, avenue de la Gare
CONSULTATION
de 1 h. ½ à 4 h., dimanche excepté. 580

POUSSINES
Avis à tous ceux qui voudront avoir des poussines sous peu, de me passer leur commande d'avance et je ferai mon possible pour leur en procurer. Le prix est 2 frs la pièce, prise à Martigny Expédition par poste et par chemin de fer contre remboursement. *Perron Augustin, Martigny-Gare.*

A vendre
un MULET SAGE
n'étant plus de piquet, âgé de dix ans.
S'adresser à Louis Rey, Montana.

A vendre
des porcelets
de 6 et 8 semaines, issus de parents primés en 1re classe au concours de 1914.
S'adresser à Louis Donnet-Descartes, Monthey.

- A VENDRE -

à de bonnes conditions, une faucheuse Deering Idéal, à un cheval. Une petite voiture à capote, un harnais de cheval, le tout usagé, mais en bon état. S'adres. à Jean ANTHONIOZ, voiturier, SION.

Meubles; 10 % de rabais
vu les circonstances sur les meubles ci-après : Buffet cuisine vitré, armoire à une et 2 portes, commode bureau, table de nuit, tables carrées, et rondes, bois de lits, tabourets, lavabos bois, fauteuil percé pour malades, Canapé, étagère, grande malle, prie-Dieu, table ouvrage dame, glace de chambre à coucher. Chez le même à vendre un fort char de campagne et une voiture à deux bancs. Chez **Rouiller, Négt. Collonges, Valais**

Fromage

tendre, bien salé, à 1 fr. 80 le kg. Pièces de 4-5 kg. 576
DUCOMMUN
l'Eglantine Renens-Gare

LA BANQUE A. MARTIN & Cie S. A.
Genève 13 Boul. Georges-Favon Maison fondée en 1871 **Genève**

paie Coupons des Valeurs à lots belges

2 ½ %	ANVERS 1887. . .	1er Janvier 1915
2 %	» 1903. . .	1er Juin 1915
2 ½ %	BRUXELLES 1902. .	1er Août 1914
2 %	» 1905 .	1er Juillet 1914
2 %	BRUXELLES-Maritimes	1er Janvier 1915
2 %	GAND 1896. . .	1er Janvier 1915
2 %	LIEGE 1897. . .	1er mars 1915
2 %	» 1905. . .	1er Juillet 1914.

à des conditions à fixer suiv. importance des remises.

Essayez le Cérébrol

Souverain contre les migraines, les névralgies, la grippe, l'insomnie, les douleurs rhumatismales, le lumbago, les maux d'estomac, etc.
Effet sûr, prompt et sans danger. — La boîte **1 fr. 60.**
Dépôts principaux :
E. Vulliemoz & Dr Strasb, Pharmacie PAYERNE (Vaud). — Pharmacie Lovey, MARTIGNY-VILLE. — Pharmacie Carraux, MONTHEY. — Pharmacie Faust, SION. 102

MODES ET CHAPELLERIE

Eugène Luisier - Rey - Bellet
St-Maurice

Dès maintenant,
Grande Vente au Rabais
CHAPEAUX paille tous genres, pour messieurs et enfants; chapeaux garnis et formes pour dames et fillettes.

Grand assortiment de fournitures :
Rubans, fleurs, plumes et fantaisies.
Pendant la saison d'été le magasin sera régulièrement
FERMÉ LE DIMANCHE
En conséquence je prie mon honorable clientèle de bien vouloir faire ses achats pendant la semaine.

Banque
A. MARTIN & Cie, S. A.
Maison fondée en 1871 **GENÈVE** 13, Boulevard Georges-Favon
Achat et Vente de toutes valeurs
suisses et étrangères aux meilleures conditions.
Spécialité de valeurs à lots.
Editeurs de la « Quinzaine financière »

Le Docteur Jacques ROUX

ancien chef de clinique de
chirurgie et de gynécologie (maladies des femmes)
à l'Hôpital Cantonal de Lausanne reçoit tous les jours de 1 à 3 h., dimanche excepté, et sur rendez-vous dès ce jour,
Avenue Docteur Tissot 15
(près de l'avenue de la gare, à côté de l'hôtel Byron & de la clinique Montriant),
LAUSANNE
Téléphone 4344. 545

Buvez du „Sano"

la boisson tant aimée et si désaltérante (sans alcool)
Tout le monde peut facilement le préparer soi-même en tonneau. **Les substances** suffisant pour 12, 60 et 120 litres se vendent à fr. 1.—, 4.— et 6.50 dans **les épiceries, drogueries, sociétés coopératives.** Ou bien on s'adresse au seul fabricant :
Max Gehring, Hilchberg, près Zurich.
On cherche partout encore des dépôts.
Le "Sano" avait tant de succès à l'exposition nationale
— — *10 centimes le litre* — — 505

AGRICULTEURS,

Si vous désirez vous procurer de la **mélasse fourragère,** adressez-vous à la Société Coopérative de Consommation de Martigny, dépositaire.

Motocyclette

2 cycl. Peugeot, conditions avantageuses, réelle occasion, entièrement revisée, à vendre de suite pour cause de départ à l'étranger.
S'adresser à : ANDRE RIBORDY, Sion. 614

Contre les **Retards** demandez l'Hémophilos. Prix 7 frs contre remboursement. Succès absolument garanti. » *Institut Philos.*» *La-Chaux-de-Fonds.* (H15313C) 560

A vendre
un jeune mulet
très sage
S'adr. au Bureau du Journal

Boucherie chevaline

J'expédie contre remboursement **belle viande** sans os, 1re qualité fr. **1.60** le kg. 2me qualité fr. **1.20** le kg.
Bouilli 80 ct. le kg.
Téléphone 1621.
Henri Dorsaz, Lausanne, 35, Cheneau de Bourg. 611

Fromage d'Emmenthal
fin et gras, à fr. 2.20 le kg., dès 5 kgs. — *Bon fromage maigre*, tendre à 1.30 et 1.40 le kg., dès 10 kgs. — Envoi contre remboursement.
Ch. Eicher, Oberdiessbach. 446